



## Comment quitter mon emploi ?

Par **Loreline22**, le **30/06/2013** à **00:17**

Bonjour, je suis actuellement salarié dans un fast-food depuis 3 ans. J'ai travaillé 1 ans à temps partiel à 87h/mois et depuis 2 ans maintenant je fait les week-ends en 65h/mois. Je suis entrée en formation en septembre dernier pour 3 ans. Mon emploi est donc ma seule source de revenu, malheureusement il sera pour moi impossible de conserver cet emploi le rythme de la formation devenant trop intense. De plus je me fait opéré cet été du pied, je ne vois donc pas la la possibilité même si je le voulais de conserver mon travail dans lequel nous piétinons sans cesse. Qu'elle est la solution la plus adaptée dans mon cas pour quitter mon emploi et percevoir une rémunération? Je ne peux pas me permettre de ne plus avoir de revenus. Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **30/06/2013** à **11:28**

Bonjour,

Si votre état de santé le justifie, le médecin traitant peut vous prescrire un arrêt-maladie et si celui-ci dure au moins 30 jours, vous devrez avoir une visite de reprise par le Médecin du Travail ou autrement sur votre demande pour une éventuelle inaptitude...

Normalement, une rémunération est en contrepartie d'un travail donc je ne vois pas ce que vous voulez dire...

Par **Loreline22**, le **03/07/2013** à **22:44**

Bonsoir, Je vous remercie de votre réponse.

Le problème est que je ne peut pas me permettre de ne rien percevoir pendant ma formation, et si je suis déclarée inapte je recevrais une indemnisation mais est ce que je ne vais pas être embêtée pour mon stage qui dure tout de même 20 semaines. Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **04/07/2013** à **09:16**

Bonjour,

Je ne vois pas en quoi vous seriez ennuyée pour votre stage hormis le fait que normalement lorsqu'il y a indemnisation par Pôle Emploi, il faut être disponible en permanence pour occuper un nouvel emploi sauf lorsque la formation est agréée par l'organisme...